

COMMUNE DE

LAVAZAN

Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du 26 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six juin à 18 h, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 14 juin 2024, s'est réuni, dans les lieux habituels de ses séances, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Henrique CHANFRANTE, Maire.

Présents : M. Henrique CHANFRANTE
M. Patrick ESPAGNET
M. Laurent BRONDEL
Mme Sandrine BENOIT
M. Alain BOYANCE
M. Grégory COUZINET
M. Philippe NATARIO
Mme Sylvie POTHIN
Mme Maria-Luisa GONZALEZ

Absents : M. Joël GUILLOUT (non excusé)
M. David ESPAGNET

Secrétaire de séance : M. Patrick ESPAGNET

Constatant que le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Monsieur Patrick ESPAGNET est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose de passer à l'ordre du jour suivant :

- 1 – Approbation du procès-verbal du 03 avril 2024
- 2 – Nouvel adressage : organisation de la communication aux habitants
- 3 – Logement vacant – Travaux
- 4 – Travaux divers à prévoir
- 5 – Travaux sécurisation du bourg – 2^{ème} tranche D124
- 6 – Préparation de la transhumance
- 7 – Application INTRA-MUROS
- 8 – Permanence pour les élections législatives des 30 juin et 07 juillet 2024
- 9 – Questions diverses

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 26 JUIN 2024

Le procès-verbal a été transmis à l'ensemble des membres du Conseil Municipal pour lecture ; Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques éventuelles.

Aucune observation n'étant faite, ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2 – NOUVEL ADRESSAGE – ORGANISATION DE LA COMMUNICATION AUX HABITANTS

Le travail étant achevé, les nouvelles adresses vont être publiées sur le site gouvernemental à compter du 1^{er} juillet 2024.

Afin d'informer la population, un courrier va être transmis à chaque foyer accompagné d'une notice pour les démarches administratives et de la plaque de numérotation à apposer sur les boîtes aux lettres.

Les démarches devront être effectuées dans les 6 mois ; après le courrier ne sera plus distribué.

3 – LOGEMENT VACANT – TRAVAUX

Madame BOCHET Karine a quitté le logement qu'elle occupait ; des travaux de rafraichissement sont à prévoir.

Il faut demander des devis rapidement pour pouvoir relouer vite.

Le loyer pourrait passer à 450 €.

4 – TRAVAUX DIVERS A PREVOIR

Les travaux à prévoir :

- Contrôle de l'étanchéité de la toiture de la mairie (toit plat)
- Toitures mairie, local chasse, garage (faire effectuer devis à Thibaut HILAIRE)
- Prévoir travaux logement de Mme BOUY
- Dalle + mise en place de l'abri vélos
- Travaux chemin de Carbouère ; il faut relancer la CDC pour devis
- Prévoir entretien VC n° 6 de Manieu, route de Carbouère et Blazy

5 – TRAVAUX SECURISATION DU BOURG – 2^{ème} TRANCHE – RD124

L'appel d'offres pour les travaux de sécurisation du bourg – 2^{ème} tranche – RD124 est lancé ; 10 entreprises ont retiré le dossier.

On attend les retours pour analyse.

6 – TRANSHUMANCE

Monsieur le Maire rappelle que la transhumance passe par LAVAZAN le samedi 28 septembre ; habituellement, le groupe s'arrête à LAVAZAN pour déjeuner.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire le repas du midi cette année ; Monsieur le Maire se charge d'avertir le président.

7 – APPLICATION INTRAMUROS

Cette application est mise à disposition des mairies par la Communauté de Communes du Bazadais.

C'est un outil simple et complet qui permet d'informer et d'alerter la population efficacement.

L'application est en place sur la Commune de LAVAZAN.

8 – PERMANENCE POUR LES ELECTIONS LEGISLATIVES DES 30 JUIN ET 07 JUILLET 2024

Monsieur le Maire rappelle que les élections législatives auront lieu les 30 juin et 07 juillet prochain ; à ce titre, un planning sera proposé à chaque élu, celui-ci pourra être modifié suivant vos disponibilités.

9 – QUESTIONS DIVERSES

- L'association « LES PIMENTS MASQUES » demande à faire un spectacle à la salle des fêtes au mois de janvier 2025 ; ce n'est pas possible à la date souhaitée, la salle des fêtes est réservée.

L'ordre du jour étant achevé, Monsieur le Maire clôt la séance à 21 heures.

